

PROMOTION DES SERVICES NATIONAUX DE SANTE EN CE
QUI CONCERNE LES SOINS DE SANTE PRIMAIRES

Le Comité régional,

Ayant examiné la résolution WHA28.88 adoptée par la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

1. NOTE que la plupart des gouvernements de la Région du Pacifique occidental disposent, au plan de la santé, des grandes orientations politiques et des structures nécessaires pour appliquer le concept des soins de santé primaires au fonctionnement de leurs services de santé, même si elles diffèrent par leur degré de développement, et que nombre d'entre eux prennent des mesures à cet effet;

2. RECONNAIT qu'il importe

- a) de distribuer à la population locale des soins de santé primaires qui allient des services préventifs, curatifs, de promotion et de réadaptation dans le cadre des besoins des collectivités;
- b) de rendre accessibles les soins de santé primaires en particulier dans les zones rurales où vit la majorité de la population des pays en voie de développement;
- c) de s'assurer que tous les membres des services de santé contribuent au soutien des activités de soins de santé primaires au niveau périphérique;
- d) d'établir des contacts plus étroits entre les travailleurs sanitaires de la périphérie et ceux qui sont chargés du développement des collectivités, pour toutes les questions pouvant affecter la santé de la population;
- e) de s'assurer que les services de santé utilisent les ressources disponibles de façon plus efficace, par exemple en employant la main-d'oeuvre locale, après formation, pour distribuer les soins de santé primaires et en donnant aux agents sanitaires monovalents une formation leur permettant de jouer un rôle polyvalent;
- f) de faire participer la collectivité à l'organisation, à la mise au point et à l'exécution des activités de soins de santé primaires;

3. PRIE le Directeur régional

- a) de promouvoir les plans d'action nationaux relatifs aux soins de santé primaires, et d'aider les gouvernements à les mettre au point;
- b) de donner des avis aux gouvernements et de les aider, sur leur demande, à mener les activités qui, telles que la recherche, sont liées au renforcement des soins de santé primaires et à leur distribution à la majorité de la population.